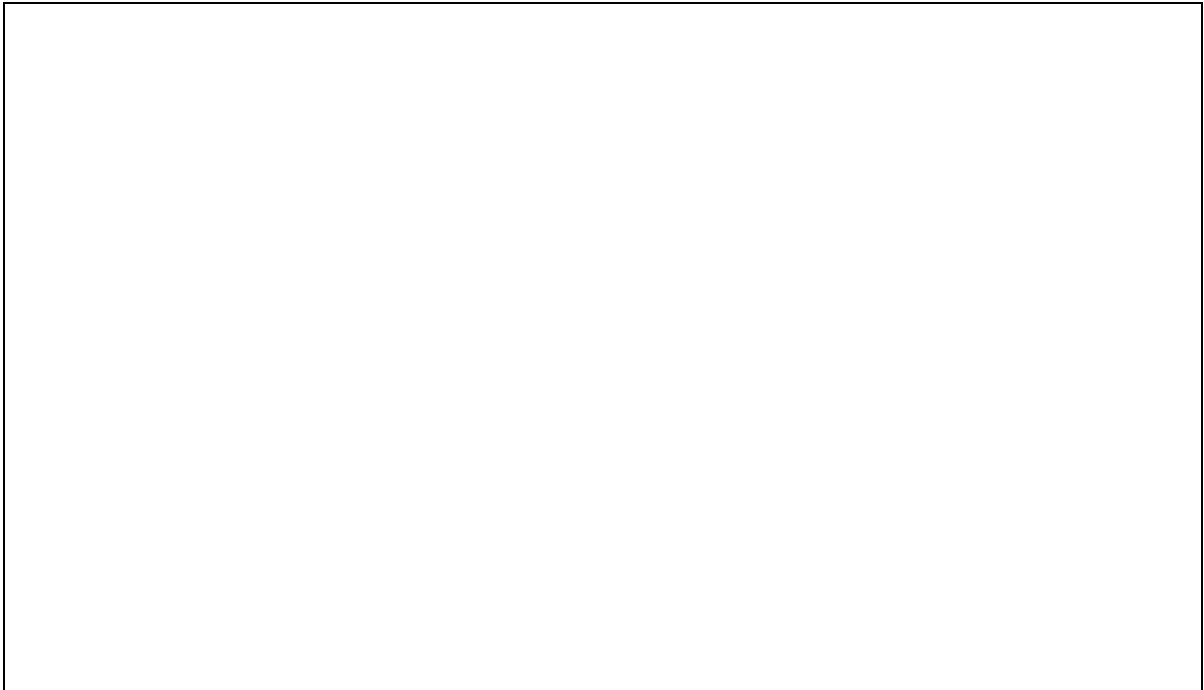


Annexe A (Agrandissement)

Note importante : Dans la section 2 du formulaire (Nature des travaux), les éléments suivants doivent être mentionnés :

- Usage de l'agrandissement (exemple : garage, solarium, chambre etc.)
- Dimension de l'agrandissement
- Type de revêtement extérieur
- Type de revêtement pour la toiture
- Type de fondation

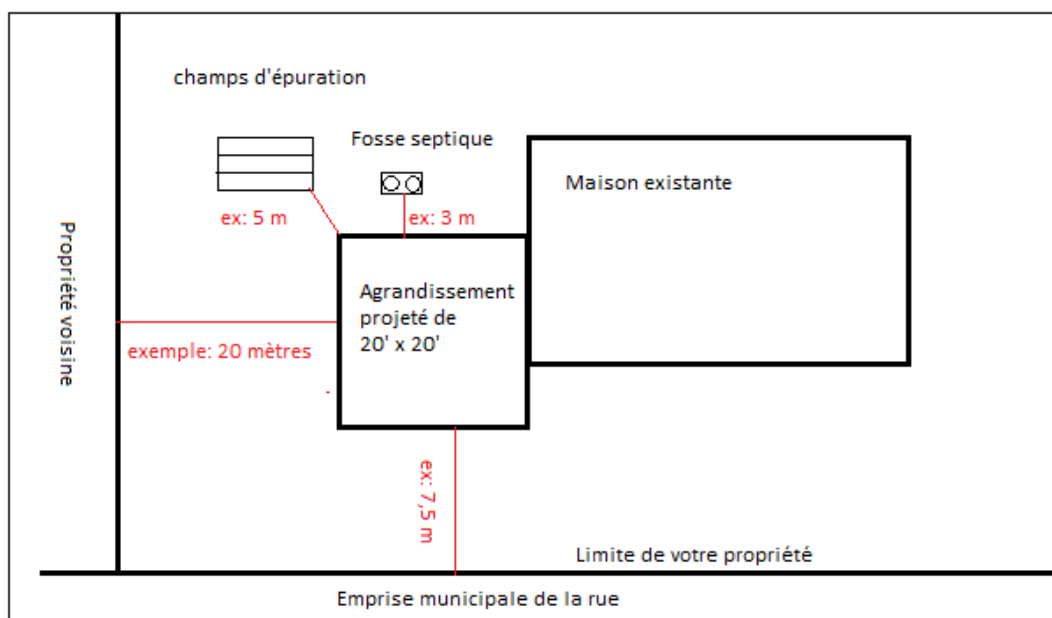
Croquis de localisation (vue aérienne) : Dans la case ci-dessous, indiquez la localisation de l'agrandissement projeté relativement aux autres éléments suivants (limite de propriété voisine, limite de l'emprise de la rue, installation septique (fosse et champ d'épuration), cours d'eau, canalisation, servitude etc.) **Voir exemple sur la page suivante :**



Notes supplémentaires :

Veillez déposer votre demande de permis ainsi que l'annexe présente au Bureau municipal ou au bureau de la MRC Nouvelle-Beauce, (700 rue Notre Dame Nord, Bureau B, Sainte-Marie, G6E 2K9) ou en copie scanné à l'adresse suivante; dannyboutin@nouvellebeauce.com. Pour toute demande d'informations supplémentaires : veuillez contacter Danny Boutin, Inspecteur en bâtiments et en environnement au 418-387-3444 #115 ou par courriel.

Exemple de croquis



Distance réglementaire minimal à respecter relativement à un installation septique :

Fosse septique : **1,5 mètre**

Système non étanche de traitement des eaux usées (champs d'épuration, champs de polissage) :
5 mètres

Note :

*** L'emprise municipale de la rue ne correspond pas à l'emplacement de la chaussée de la rue.
Il s'agit de la limite entre votre propriété et celle de la municipalité.***